



Édito :

Sous l'effet d'un virus encore inconnu il y a plus d'un an, l'équipe municipale poursuit du mieux possible sa mission malgré tous les aléas et les contraintes de la situation.

Le vote du budget en début d'année trace les voies, malgré les baisses de dotation de l'état.

L'école est une des plus grosses dépenses en fonctionnement (1/3 du budget communal) à laquelle nous devons faire face pour plusieurs années. Néanmoins les conditions de vie et de travail sont particulièrement appréciées et les mesures contraignantes liées à la pandémie ont pu être plus facilement mises en œuvre avec ce nouvel équipement.

Les travaux du chemin piétonnier reliant la salle des fêtes à la bibliothèque sont en cours.

L'aménagement de la place de l'église devrait débuter en fin d'année après l'enfouissement des réseaux électriques,

Des études vont être effectuées concernant la défense incendie et le devenir de notre ancienne école.

La situation sanitaire semble s'améliorer, bon été à tous.

Madame le maire

2021

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES & RÉGIONALES

Pour pouvoir voter aux Départementales et aux Régionales, l'inscription sur les listes électorales devait être faite avant le 14 mai.

- Le 1^{er} tour aura lieu le Dimanche 20 Juin 2021.
 - 1 scrutin pour les élections Départementales
 - 1 scrutin pour les élections Régionales
- Idem pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le Dimanche 27 Juin 2021.

En raison du contexte actuel, le conseil scientifique rappelle que « le vote par procuration doit être encouragé pour toute personne préférant exercer son droit de vote par procuration afin de minimiser tout risque de contamination.

Démarche à suivre sur le site:

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

ATTENTION

**en raison des conditions sanitaires actuelles,
LE BUREAU DE VOTE SE TIENDRA
A LA SALLE DES FETES DE CREPOL DE 8h00 à 18h00.
MERCI de prévoir un stylo personnel.**

**Les panneaux d'affichage des candidats seront
affichés devant la salle des fêtes**



VACCINATION

Centre de Vaccination de Romans Salle des Cordeliers:

Notre centre de vaccination vous permet de vous faire vacciner contre la COVID-19. Via Doctolib, vous pouvez directement réserver vos 2 consultations correspondant aux 2 injections du vaccin. Veuillez respecter les consignes qui seront affichées durant la prise de rendez-vous et notamment le fait que vous ayez le droit de vous faire vacciner. Le jour de votre rendez-vous, à votre arrivée au centre, vous commencerez par un entretien avec un soignant. Une première injection du vaccin vous sera ensuite administrée. Afin de ne pas oublier votre second rendez-vous pour votre seconde injection, vous recevrez un rappel par SMS et par email. La commune a organisé une journée de vaccination (Rdv et déplacement) pour les personnes de plus de 75 ans qui souhaitent se faire vacciner soit 25 personnes.

Prise de Rendez-Vous:

Doctolib : Prenez rendez-vous en ligne sur le site:
<https://www.doctolib.fr>

Renseignements complémentaires

CONTACT : Mathieu COURTIAL

2, place des écoles – ancienne bibliothèque, 1er étage à
Crépol

Permanence le mercredi – téléphonez pour rendez-vous.

04 75 24 15 07 – 06 33 51 09 61 –

sante.herbasse@gmail.com





MAISON FRANCE SERVICE

Une maison de services est une structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique, et qui regroupe en un même lieu plusieurs services.

L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitants de la vallée de l'Herbasse d'accéder à un service de proximité et/ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit, impôt, etc.

Les habitants de Crépol peuvent s'adresser à :
France Service Hauterives.

Coordonnées :

France Services Hauterives

14 Grande rue

26390 Hauterives

Tél: 04-75-68-80-98

**La poste est fermée actuellement pour l'aménagement
du lieu d'accueil de la maison France Service.**

Les locaux réouvriront mi-juin.

DOSSIER : AMBROISIE

Le pollen d'ambroisie à feuilles d'armoise, émis de fin juillet à début octobre selon les conditions météorologiques, est très allergisant (quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent) et peut provoquer divers symptômes chez les personnes sensibles. Les réactions les plus couramment observées sont les suivantes :

- **RHINITE** (dans 90% des cas) : éternuements en salves avec démangeaisons du nez qui coule beaucoup et se bouche
- **CONJONCTIVITE** (75%) : les yeux sont rouges, gonflés, larmoyants et ils démangent
- **TRACHÉITE** (50%) : toux sèche
- **ASTHME** (50%) : difficulté à respirer, parfois très grave chez les personnes sensibles
- **URTICAIRE** (10%) : rougeur, œdème, démangeaisons.

- L'association de 2 ou 3 symptômes chez la même personne est le plus souvent notée.
- Ces réactions peuvent toucher n'importe quel individu, à tout âge et sans prédisposition familiale, *a fortiori* en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée.
- Les symptômes sont saisonniers (globalement d'août à octobre, avec un pic en septembre) et d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé et persiste pendant plusieurs jours.

Ses **feuilles** sont vertes des deux côtés, minces, découpées



Ses **tiges** sont dressées, sillonnées en longueur souvent velues et ramifiées, rougeâtres

Ses **fleurs** sont vert pâle à jaune et sont regroupées en épis dressés

Sa **hauteur** varie de 0,20 m à 2,00 m

Les **graines** mesurent entre 3 et 6 mm et possèdent de petites épines.



Plantule



Stade végétatif



En fleurs

La commune de CREPOL a une superficie de 1142 ha. Le diagnostic fait sur la commune rapporte une surface infestée de 40 ha soit 3% en 2020 contre 7% l'année précédente. C'est beaucoup mieux mais il faut continuer les efforts commencés.

RAPPEL : PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION PREALABLE

Certains travaux de très faibles importances inférieures ou égales à 5 m² sont dispensés de toute formalité, **mais ils doivent cependant respecter le règlement d'urbanisme de la commune en vigueur, à savoir le Plan Local d'Urbanisme.(PLU)**, consultable à la mairie ou sur le site <https://crepol.fr> onglet urbanisme.

Travaux nécessitant une Déclaration Préalable:

(cette liste est non exhaustive)

Toute construction dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m².

Une déclaration préalable est exigée si l'aspect extérieur d'un bâtiment est modifié pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- Pose de panneaux photovoltaïques
- Modification de toiture
- Transformer un garage en pièce d'habitation
- Un abri de jardin, un garage, un hangar sur pilier bois
- Piscine
- Clôture (mur, haie....)

Travaux nécessitant un Permis de Construire:

Les constructions nouvelles dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 20 m².

Un permis de construire est exigé pour la construction d'une maison individuelle.

Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer votre projet architectural si la surface de plancher est supérieur à 150 m².

DECHETTERIE MOBILE

Les bennes tournantes de l'Agglo sont de retour sur les communes de Clérieux, Miribel et Montmiral d'avril à novembre. Ouvertes de 8h30 à 12h30, vous pourrez y déposer :

- Ferrailles, Cartons, Mobiliers, Déchets d'équipements électriques ou électroniques, Encombrants.
- La Recyclerie Nouvelle sera également présente pour donner une seconde vie à vos objets, et vous sensibiliser au réemploi.

Pour utiliser les bennes tournantes, munissez-vous d'un justificatif de domicile :

- N'apportez que les déchets mentionnés ci-dessus.
- Videz vos cartons et aplatissez-les.
- Démontez ou cassez le mobilier apporté pour faciliter le dépôt dans la benne.

Secteur	Lieu	Date
Vallée de l'Herbasse Est	Parking en face de la salle polyvalente Miribel	<ul style="list-style-type: none">• 10 avril• 12 juin• 11 septembre• 6 novembre
Vallée de la Savasse	Intersection RD52 et chemin de la Jassaudière Montmiral	<ul style="list-style-type: none">• 17 avril• 19 juin• 18 septembre• 13 novembre
Vallée de l'Herbasse Ouest	Parking usine Lyon Biscuit 195 A impasse de l'industrie Clérieux	<ul style="list-style-type: none">• 24 avril• 25 septembre

EXPOSITIONS PATRIMOINE



Le festival de **l'Art et la Matière** qui regroupe 6 lieux d'exposition pour 6 artistes contemporains se déroulera cette année du **5 au 20 juin de 14 h à 19 h**

Pour Crépol, l'artiste : Hugo Ziegler exposera ses œuvres à la chapelle et aussi à la tour du cimetière en lien avec ses fresques.

Son travail est en partie numérique, il dessine au doigt sur écran puis transfère l'image sur support placo ou aluminium

Très inspiré par les fresques du 15^{ème} siècle, il propose une œuvre originale intuitive et pédagogique qui reliera les 2 lieux entre lesquels le cheminement peut se faire à pied, en vélo ou en voiture....



Le chemin des artistes, anciennement chemin des peintres s'étend à présent vers nos collines.

Notre commune s'est inscrite pour accueillir le temps d'un week-end (**9 et 10 octobre 2021**) des artistes professionnels et amateurs qui exposeront leurs œuvres à la salle des fêtes de Crépol.

Les artistes intéressés peuvent s'inscrire jusqu'au 1er juillet sur le site: <https://chemindesartistes.valenceromansagglo.fr/>:

Pour tout renseignement ,s'adresser à Marcelle Poussy Bodiger
06 13 43 20 01 ou 04 75 45 74 22

INFORMATIONS DIVERSES

Nouvelle Carte d'Identité:

- Les cartes nationales d'identité (CNI) font peau neuve : au format d'une carte bancaire. A partir du 2 août prochain, le format actuel devrait disparaître. Cette nouvelle carte sera valable 10 ans (et non plus 15 ans).
- Les usagers pourront indiquer deux adresses au verso comme pour les enfants en garde alternée. Autre précision : les nouvelles CNI seront équipées d'un « QR code », qui permettra de détecter les faux.
- Les cartes d'identité au format actuel restent valables jusqu'à leur date limite de validité.
- Pour rappel les cartes d'identité se font désormais dans les mairies de Romans ou St Donat sur rendez-vous

Coupe de Bois: affouage

- Les habitants souhaitant une coupe de bois doivent s'inscrire en mairie avant le 14 juillet 2021 pour une vente l'hiver prochain.

Taxi:



- Monsieur Rachon reprend l'activité de Mme Peguet à partir du 8 juillet, l'autorisation de droit de stationnement est accordée devant la mairie et ce service sera plus particulièrement dédié à Crépol et aux communes alentours.

Brûlage à l'air libre:

En raison des risques de pollution et d'incendie, le brûlage à l'air libre est interdit. Il est préférable d'utiliser des méthodes alternatives de traitement des déchets verts à savoir le compostage, le broyage ou le dépôt en déchetterie. Il existe 2 plaquettes d'information et de recommandation à destination des particuliers qui sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante:

<http://www.drome.gouv.fr/l-emploi-du-feu-a2913.html>

Déchets:

L'Agglo assure la collecte et le traitement des ordures ménagères, la valorisation des déchets recyclables, la gestion des déchèteries et la gestion des conteneurs. Après la collecte, les déchets sont envoyés en partie au Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme pour être traités et recyclés. Elle mène également des actions de sensibilisation et de prévention. L'ensemble de ces services est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Composteurs :

L'Agglo encourage le compost en proposant des composteurs de 345 litres en plastique recyclé au prix de 30 €. Si vous êtes intéressés contacter le service au 04 75 81 30 30.

Dossier Ecole « Sivos intercommunal »:

- L'école des collines située à Valherbasse compte 139 élèves (49 en maternelle et 90 en élémentaire) réparti comme ci-dessous :
 - 37 élèves de Crépol,
 - 82 de Valherbasse,
 - 17 de St Laurent d Onay
- Cette année encore, ces élèves sont répartis dans 7 classes avec des regroupements de différents niveaux, mais une classe sera supprimée à la prochaine rentrée scolaire pour cause d'effectifs insuffisants.
- Le personnel pour la garderie, la cantine et le ménage comprend 4 titulaires – 4 auxiliaires et pour l'entretien des locaux et des espaces verts 2 agents techniques. La plupart sont à temps partiel.

Le budget global du SIVOS pour 2021 (syndicat intercommunal à vocation scolaire) s'élève à:

- 603 521 € pour le fonctionnement
- 858 721 € pour l'investissement

Le budget dédié à l'école pour la commune s'élève à:

- pour le fonctionnement : 37 314 € soit (1 008 € par élève en moyenne)
- pour l'investissement à : 45 520 € pour 569 habitants.

Un Peu d'Histoire:



La motte castrale de Châteaueux à Crépol

Vers la féodalité : Au IX^e siècle notre région dépendait du Saint Empire Germanique dont l'autorité était lointaine et théorique. Le seul pouvoir stable est celui de l'Église de plus en plus puissante (Crépol dépendait de l'archevêque de Vienne et de la Collégiale de Saint Barnard à Romans). Des familles de l'aristocratie rurale vont profiter de ces circonstances pour s'approprier le pouvoir. Peu à peu l'autorité réelle (droit de justice, impôts,...) passe aux mains des seigneurs locaux qui arrivèrent à rendre héréditaire leurs avantages, firent reconnaître leur autorité aux seigneurs moins puissants et leur firent prêter l'hommage féodal des vassaux. Les invasions successives et la confusion politique poussent la population à se réfugier sur les hauteurs, à construire de nouvelles communautés près des seigneurs locaux qui érigèrent des châteaux en bois, puis en pierre sur « motte », servant de refuge défensif et de demeure ; ce sont les mottes castrales.

La motte castrale de Crépol:

Elle a été érigée probablement un peu avant l'an 1000, à partir d'une colline de molasse dont on a choisi un épaulement placé sur son flanc. Elle s'appuie à l'est sur une falaise naturelle qui domine la vallée de l'Herbasse et le village actuel d'une trentaine de mètres.

Pour construire la motte, on a entaillé la colline par deux grands « coups de sabre » au nord (ancien château d'eau) et au sud, d'une dizaine de mètres. La terre déblayée était tassée tout en haut en utilisant une technique non décryptée actuellement mais qui a perduré plus de 1000 ans. A l'extrémité sud de la colline devait exister un fossé ou douve (ruisseau combe Vedene) en partie comblé aujourd'hui et entamé par la route qui conduit à la chapelle Saint Roch. A l'est, un marécage s'étendait jusqu'à l'Herbasse ; il était facile d'y creuser un fossé, la roche molasse étant à 5 m de profondeur et le sol argileux.

citations de Mme Michelle Bois spécialiste des mottes castrales:

Le plan est presque circulaire et le profil tronconique. La motte est lourde et massive, donne l'impression d'être aussi « épaisse » que haute. Au sommet est aménagée une plate-forme sur laquelle est édifiée la tour. Dans l'espace attenant, on réalise souvent un enclos destiné à des demeures paysannes ou des bâtiments d'exploitation agricole, des écuries, des étables. C'est la basse-cour, lieu de vie, qui s'étend en promontoire, qui est défendue à l'ouest et au nord par une succession de pentes et de replats. Puis au nord c'est le village primitif perché sur le plateau supérieur bien insolé et où l'eau est abondante.

Châteauvieux :

Le premier seigneur connu est Barnadus TERZELLA qui fait une donation à Saint-Barnard, à Romans, en 1068. Il possédait le mandement ou chatellenie de Crépol, qui devait comprendre les paroisses de Crépol (église Saint-Etienne), de Mont-de-Véroux (mentionnée en 1050 Monte de Vero) et du Chalon (nommée villa berbegatis en l'an 1000). Il était le vassal de ISMIDON seigneur du Royans et du Romanais. Le château possédait dans son enceinte une chapelle castrale dont il reste peu de fondations. Il a été détruit au XVI^e siècle ; on ne sait pas dans quelle circonstance ; il reste quelques pans de murs. Comme tout château-fort il devait avoir des remparts. On peut supposer que les pierres ont été utilisées ensuite pour la construction des maisons du village actuel dès le XVII^e siècle, maisons blotties au pied de la motte féodale, et pour les fondations de l'église d'une profondeur de 5 mètres, les remblais,... Ces dernières années Châteauvieux est peu à peu dégagé de sa végétation exubérante, donc mis en valeur. L'impasse de Châteauvieux est la ruelle la plus ancienne du village de Crépol et fut pendant des siècles la route allant à Saint-Roch, passant sous le portail du château.

Merci à Aimée Cluze pour ce travail sur notre histoire.



INFOS PRATIQUES :

➤ Ouverture Mairie

Lundi de 13h30 à 17h30

Mardi de 14h00 à 19h00

Jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.75.45.62.93

Email : crepol@valenceromansagglo.fr

Site internet : <https://crepol.fr>

Consulter les diverses infos de la commune, les comptes rendus du conseil municipal, les infos pratiques, les horaires de la mairie, le Crépol infos, les associations....

➤ Action Santé Haute Herbasse

2 Place des Ecoles - 26350 Crépol

Contact : Mr Mathieu COURTIAL Coordinateur santé

Mobile : 06.33.51.09.61

Fixe : 04.75.24.15.17

Email : sante.herbasse@gmail.com

➤ Communauté d'agglomération valence Romans

Tél : 04.75.81.30.30

<https://www.valenceromansagglo.fr>

➤ Déchetteries intercommunales :

Renseignements au 04.75.81.30.30

▪ **Mours-Saint-Eusèbe** – ZA Rue de Vercors

Ouverte du lundi au samedi (sauf le mardi) de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Fermé le jeudi de décembre à février.

Produits toxiques : tous les jours d'ouverture

▪ **Romans-Sur-Isère** – 12 bis Avenue de la Déportation

• Ouverte du lundi au samedi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

• Produits toxiques : tous les jours d'ouverture

➤ Service de dépannage d'urgence Enédis particulier 24h/24 7j/7

Tél : 09.72.67.50.26

➤ Fourrière animale

Tél : 04.75.41.44.61

NUMÉROS UTILES :

• Sapeurs-Pompiers → 18

• Samu → 15

• Gendarmerie/Police → 17

• Gendarmerie St Donat → 04.75.45.11.13

• Gendarmerie Romans → 04.75.02.03.92

• Hôpital de Romans → 04.75.05.75.05

• Pharmacie de garde →

<https://pharmaciedegarde.co> ou la gendarmerie

• Centre antipoison et toxicovigilance Lyon →
04.72.11.69.11

• N° personnes malentendantes → 114

• Urgence sociale (enfants disparus) → 116 000

• Allo enfance en danger → 119

• S.O.S Violences conjugales → 3919

• ALMA Maltraitance des personnes → 3977

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Janvier 2021.

Présents : Mmes LAGUT Martine, REBOULET Florence, RATHE Charlotte, Mrs HUGUES Maurice, PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, GERMAIN Christophe, TERRY Christian, GARNIER Christian, REGAL François, DOCHIER Franck, MONICO Fernando, GIVET Laurent

Absents Excusés : Mme BODIGER Marcelle, Mr MONNET Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme REBOULET Florence

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19H30

En ouverture de séance, Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de divers courriers remerciant la mairie et le conseil pour son travail et sa présence.

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le CM à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2020.

2 – DÉLIBÉRATION: CRÉATION CHEMIN PIÉTONNIER DE LA GRAND-RUE À LA SALLE DES FÊTES :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant les travaux de création d'un chemin piétonnier de la Grand-Rue à la salle des fêtes, et précise qu'en raison de l'état du mur il y a lieu de renforcer sur toute la longueur le mur. Elle propose de retenir un devis de l'entreprise MONIER TP d'un montant de 10 459.00 € HT soit 12 550,80 € TTC. Le CM valide le devis.

Demande Subvention Département et Régionales.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14/12/2020 concernant la création d'un chemin piétonnier de la Grand-Rue à la salle des fêtes pour un montant de 7 561,50 € HT et précise qu'en raison de l'état du mur, il y a lieu de renforcer sur toute la longueur ce mur.

Au vue du nouveau projet, Mme le Maire propose de redéposer un dossier de demande de subvention au Département et à la région sur le montant de 10 459.00 € HT.

3 – DÉLIBÉRATION : REPRISE CONCESSION CIMETIÈRE EN ÉTAT D'ABANDON

Madame le Maire fait rapport au Conseil Municipal de 43 concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions.

Le CM après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les 43 concessions en état d'abandon.

4 – DÉLIBÉRATION : AUGMENTATION LOYER GARAGE AU 01/03/2021

Madame le Maire communique au Conseil Municipal que chaque année il y a lieu d'augmenter le loyer du garage communal. L'indice de référence à prendre en compte est celui du 4e trimestre 2020 qui est de : 130.52 soit + 0.20 % à compter du 1er mars 2021 donc,

$$29,88 \times 0.20\% = 0,06 \text{ €}$$

$$\text{Loyer de mars 2020 : } 29.88 + 0,06 = 29,94 \text{ €}$$

Après l'exposé de Madame le Maire, le CM à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer l'augmentation ci-dessus.

5 – DÉLIBÉRATION: SIABH : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le CM prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 du SIABH.

6 – PROJET PROGRAMME VOIRIE 2021

Un tour des chemins a été réalisé avec l'entreprise Cheval afin de constater l'état de la voirie. Il en ressort que plusieurs chemins nécessitent des travaux.

Après étude des différents chemins, il est nécessaire de consulter à nouveau l'entreprise Cheval pour apporter quelques modifications.

La commune bénéficie d'une subvention dotation forfaitaire voirie de 12 830 € pour l'année 2021.

7 – PROJET AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE

Mme le Maire rappelle le projet d'aménagement de la place de l'église et précise qu'il y a lieu de modifier l'AVP Place de l'église et procéder à une étude d'avant-projet de la route de la vieille église, afin de prendre en compte des places de parking, l'arrêt de bus devant l'église et la réduction du jardin de curé.

L'équipe de Cambium Paysage (Paysagiste) en partenariat avec E.C.E. (VRD) propose un montant d'honoraire de 4 125 € HT soit 4 950 € TTC pour cette étude. Le CM valide ce devis.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Une fuite au niveau du toit de la sacristie a gracieusement été réparé par l'entreprise MC Zinguerie. Mme le maire a demandé l'examen de la toiture par cette même entreprise qui a montré que l'état de la toiture demande réparation. Des devis vont être demandés pour ces réparations.

- La poste avait demandé un lieu pour que les agents puissent faire une pause méridienne, la commune de Valherbasse leur a mis un local a disposition sur Miribel.

- Le projet des compagnons d'EMMAÛS « L'ignorance, une menace » est reporté à une date ultérieure en raison du contexte sanitaire actuel.

- Un conseiller informe le CM qu'un velux sur le toit de l'ancienne poste semble être ouvert, Mme le Maire va demander à l'agent communal de vérifier.

- L'entreprise SPIE a envoyé une convention à signer à tous les riverains concernés par l'enfouissement des lignes électriques le long de la route de la vieille église.

- Les habitants de Crépol ont apprécié la nouvelle formule du Crépol Info.

- Forêt de Bourdogne : suite au dernier coup de vent, des arbres et branches se sont couchés et/ ou sont sur le point de tomber, l'agent de l'ONF va être sollicité pour une sécurisation.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 21h30

Crépol Info n°72

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Février 2021:

Présents : Mmes LAGUT Martine, REBOULET Florence, Mme BODIGER Marcelle, Mrs HUGUES Maurice, PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, GERMAIN Christophe, MONNET Jean-Michel, TERRY Christian, GARNIER Christian, REGAL François, DOCHIER Franck, GIVET Laurent

Absents Excusés : Mme RATHÉ Charlotte, Mr MONICO Fernando,

Secrétaire de séance : Mme REBOULET Florence

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19h30

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le CM à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 25 Janvier 2021.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Mme le Maire présente le détail du compte administratif 2020.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2020 de la commune tel que résumé ci-dessus.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	31 581.82 €		0.00	189 074.66	31 581.82 €	189 074.66
Opérations 2020	28 580.22 €	96 135.72€	301 319.04€	€ 312 075.79 €	329 899.26 €	€ 408 211.51 €
Totaux	60 162.04 €	96 135.72 €	301 319.04 €	501 150,45€	361 481.08 €	597 286,17 €
Résultats clôture		35 973,68 €	0.00	199 831,41 €	0.00 € 0.00€	235 805.09 €
Restes à réaliser						0.00 €
Totaux cumulés	60 162.04 €	96 135.72 €	301 319,04 €	501 150.45 €	361 481.08 €	597 286.17 €
Résultats définitifs	0.00 €	35 973.68 €	0.00	199 831.41 €	0.00	235 805.09 €

3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Mme le Maire présente le compte de gestion au conseil municipal.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement A la SF	Résultat Exercice 2020	Restes à Réaliser 2020	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-31 581,82 €		67 555.50 €	Dépenses 0 Recettes 0 €	0,00 €	35. 973,68 €
FONCT	220 656,48 €	31 581,82 €	10 756,75 €			199 831,41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	199 831,41 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c1068)	0.00 €
	199 831,41 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au compte 1068 :	
Pour mémoire	35 973,68 €
Résultat d'investissement reporté au BP 2020, ligne D001	
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne D002)	0,00 €

5-ONF : PROPOSITION DE VENTE DE BOIS:

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la lettre de M. Bruno OLLAT Technicien Forestier Territorial de l'Office National des Forêts en date du 3 février 2021, par laquelle il nous propose : la mise en vente sur pied en bloc, des produits résineux issus de la coupe de futaie irrégulière de la parcelle n° 2p-3p-10p-11p-12p-17p-18p (surface 14ha42). Après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité des membres présents : décide pour l'exercice 2021, cette mise en vente de bois.

6 – ONF : PROGRAMME 2021 DES TRAVAUX A RÉALISER EN FORÊT COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DROME:

Mme le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communal proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021

La nature des travaux est la suivante :

- Création de cloisonnement sylvicoles et dépressage nettoyage en plein de jeune peuplement feuillu à 3-6 m . Réalisation d'une première éclaircie non commercialisable par détournement d'arbres objectifs

Mme le Maire fait connaître au conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Dépenses subventionnables travaux	12 700 €	
Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	3 810 €	
Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 26	3 810 €	
Montant total des subventions		7 620 €
Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés	5 080 € HT	

après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité des membres présents : approuve le plan de financement présenté, charge Mme le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet, sollicite l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables.

7 – ROUTE DE MONT DE VÉROUX : IMPLANTATION DE 20 POTEAUX POUR FIBRE OPTIQUE : RETRAIT DE LA PERMISSION DE VOIRIE

Mme le Maire fait part au conseil municipal du projet de création par Orange de 590m de GC aérien le long de la route de Mont de Véroux et l'implantation de 20 poteaux. Une permission de voirie avait été autorisée par arrêté du 20 juillet 2020, les travaux ayant pris du retard, et après amplex réflexions, le conseil municipal souhaite retirer cette autorisation de voirie du fait de la gêne que ces poteaux pourraient occasionner à savoir :

- Les trop gros risques climatiques sur ce secteur, déjà subis en novembre 2019, ne permettent pas une installation pérenne du fait de la végétation aux alentours, pouvant alors détériorer la ligne.
- La circulation des engins agricoles, type moissonneuses batteuses, la circulation des engins et camions forestiers de hauteur et largeur conséquente, car à proximité d'une forêt communale, serait gênée par l'installation de ces poteaux proches de la voirie
- L'entretien et l'élagage du talus abrupt par épareuse ne seraient plus possible avec l'installation d'une ligne
- L'implantation des poteaux proches d'une habitation gênerait l'accès à cette ancienne ferme
- Les terrains argileux favorisent le glissement de terrain
- La largeur de la chaussée 2,80 m étant déjà étroite, la pose des poteaux entrainera une restriction supplémentaire pour le passage des véhicules.

De ce fait, le conseil municipal demande l'enfouissement de cette ligne pour éliminer toute gêne.

Après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité des membres présents : décide de retirer l'autorisation de permission de voirie pour l'implantation de 20 poteaux sur la route de Mont de Véroux, demande l'enfouissement de cette ligne, autorise Mme le Maire à signer tout document s'y afférent.

8 – TRAVAUX CHEMIN DES PERROTS EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE LE CHALON

Mme le Maire présente le devis d'un montant de 2 113,15 € HT que la commune de Le Chalon a fait parvenir pour des travaux de voirie sur le chemin des Perrots : ce chemin est situé sur la Commune de Le Chalon, mais dessert deux habitations de Crépol. La commune de Le Chalon souhaite que la commune de Crépol participe pour moitié à ces travaux. Mme le Maire propose de faire réaliser sur ce devis uniquement la reprise du chemin entre les deux rails soit 603,40 € HT. Ce montant sera à répartir pour moitié pour la commune de Le Chalon et pour moitié pour la Commune de Crépol, le CM après l'exposé de Madame le Maire, par 2 voix contre, 6 abstentions, 5 voix pour décide de participer aux travaux de voirie sur le chemin des Perrots pour un montant de 603,40 € HT. Décide de régler pour moitié la facture soit un montant de 301,70 € HT. Autorise Mme le Maire à signer tout document s'y affèrent.

9 – DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE SUR BÂTIMENT GARAGE

Mme le Maire présente plusieurs devis pour le diagnostic amiante à réaliser sur le bâtiment des garages avant leur destruction pour la réalisation du projet d'aménagement des abords de l'église. Elle propose de retenir le devis d'Aléa contrôles pour un montant de 550,84 € HT soit 661,00 € TTC.

Le CM à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis d'Aléa contrôles d'un montant de 550,84 € HT soit 661,00 € TTC.

10 – QUESTIONS DIVERSES

Travaux voirie :

- Route St Laurent d'Onay : sur le chemin limitrophe quartier Cabinières entre Crépol et St Laurent d'Onay, le ruissellement des eaux pluviales est conséquent et occasionne des dégâts. Des saignées sont nécessaires, les travaux vont être réalisés par la commune de St Laurent d'Onay et Crépol donnera une participation à ces travaux.
- Chemin de la Feyta, mitoyen avec la commune de Montchenu : en mauvais état, étant pour moitié sur la commune de Montchenu, il est difficile de l'entretenir pour le moment.

Maison France Service :

Valence Romans Agglo souhaite l'installation d'une Maison France Service dans le nord Drôme. Cette installation doit être à 30 min maximum des populations qui en ont besoin. Une réunion avec les maires des communes alentours a été organisé il en est ressortie que la commune de St Donat serait plus à même de recevoir cet établissement. L'état subventionne à hauteur de 30 000 € et l'Agglo à hauteur de 20 000 €, mais cela ne suffira pas à couvrir les frais de ce service, vu qu'il faut 2 agents en permanence.

Actuellement il existe une Maison France Service à Hauterives.

Benne à encombrant :

La benne à encombrant ne sera plus sur la commune de Crépol, mais en face de la salle des fêtes de Valherbasse (ex Miribel) la place étant plus grande, il y aura plusieurs bennes et le tri sélectif se fera sur place. Pour cette année 4 dates sont prévues.

Vaccination des personnes de + 75 ans :

Une liste des personnes de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner va être mise en place pour faciliter l'accès à la vaccination. Cette liste sera ensuite envoyée aux services compétents.

Chemin de randonnée :

VRAgglo demande de nommer un ou deux « référents sentiers » dont le rôle sera principalement de faire le lien avec le chef de projet sentiers de randonnée de VRagglo. Les 2 référents sont Mrs Richard Burcet et Christian Garnier.

Bilan Ambroisie 2020 :

L'ambroisie est en baisse sur le territoire, il faut poursuivre les efforts des années précédentes.

De nouveaux nuisibles se développent, tels que la Datura ou la Xantium.

Travaux lotissements :

La vente du terrain de foot doit se faire le 1^{er} mars. Une discussion s'est engagée avec VRH concernant l'installation des mats pour l'éclairage public.

Un achat de sel de déneigement est à prévoir avant la saison.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 22H30